



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/064

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route de la Chimie sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6205 et en vue de d'être utilisée pour l'exploitation de sa base vie.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société NORGAL, Route de la chimie – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER, SIREN n°777 344 623 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société NORGAL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 26-036 portant sur la dépendance susvisée le 5 août 2026.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain brut d'une surface de 1 150 m².

Durée de la convention : 5 ans environ à compter du 1^{er} mars 2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 26-036 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.